

Enquête publique PLUID territoire de la CAN commune de Frontenay R R

Remarques sur des incohérences entre les photos prises pour l'élaboration des cartes et la réalité sur le terrain .

En effet sur la première carte Nord des parcelles situées à Malezar n° BC 11 et ZT et aux Grandes versennes Est n° ZT 46 sont classées en surface boisée à conserver .La même chose sur la deuxième carte Sud Ouest sur Boussais pour la parcelle ZS 30 . Ces parcelles sont depuis de nombreuses années cultivées. Cette année elles étaient cultivées en prairie et en blé . L'année culturale précédente en jachère /Tournesol et Moha . Etc ... mes déclarations PAC faites à la DDT peuvent en attester. Les photos satellites ont souvent plusieurs années de décalage par rapport à la réalité .

Je vous demande donc de prendre ma remarque en considération et de modifier la classification ainsi que la légende des parcelles concernées.

De plus toujours sur la carte Nord un emplacement réservé de 10 m de large n° 616 pour la création d'une piste cyclable empiète sur une grande majorité de sa longueur sur les terres de mon exploitation . La loi Allur à deux poids et deux mesures . Diminuer l'artificialisation des sols ... Si la création d'une piste cyclable n'en fait pas partie je ne comprend plus rien .Les quelques vélos peuvent continuer à emprunter la route car de toute façon ils seront obligés de reprendre la D 102 au niveau du village de Sars . Le moment venu je m'opposerai à un tel projet .

Alain Robun
Le champ du Hain
75270 Frontenay RR

